

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son dix-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Beulah Maybelle Purcell Stewart, de Rawdon, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Stewart, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Diana Fraid Gross, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Sherman Gross, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son vingtième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Nancy Ann Gray Lévesque, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Omer Lévesque, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son vingt et unième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Agnes Larkin McBride, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John McBride, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.